

Compte-rendu du Conseil Municipal *Séance du Lundi 9 Mars 2009 à 20 h*

Présents :

Mesdames GOUTTE, HERAUD, BERNAUD, BODEÏ.
Messieurs GABORIT, BOUSSARD, ODIN, RIVIERE, MICHEL, HILARION, BERNARD
MARENDA, MIGLIORINI, BRILAUD et PONTACQ.

Secrétaire de séance :

Monsieur BOUSSARD.

Le compte rendu de la réunion du lundi 2 février 2009 est adopté à l'unanimité.

1. Extension du Lagunage : lancement de la procédure de consultation pour les travaux

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Madame BERGERARD représentant le cabinet MERLIN, chargé du dossier de l'extension du lagunage. Madame BERGERARD fournit au Conseil les principales données de ce dossier et remet aux élus un plan du projet d'extension du lagunage. Il s'avère qu'environ 250 habitations sont raccordées sur l'actuelle installation. Celle-ci a atteint sa capacité maximale et ne saurait recevoir de nouveaux raccordements. Une extension du lagunage s'avère donc indispensable.

Le projet présenté consiste en la création de 3 nouveaux bassins d'une capacité totale de 3.600 m² venant compléter ceux qui existent déjà. Il sera prévu un rejet dans un nouveau fossé, différent du système de rejet des bassins actuels. De même, les équipements de prétraitement sont totalement à revoir afin de permettre une répartition des eaux dans les 2 filières. Pendant les études de sol, la grande perméabilité du terrain a été relevée et la pose d'une membrane sera nécessaire. L'avant projet a été réalisé à la fin de l'année 2008 et le dossier de consultation des entreprises vient d'être remis. Il y donc lieu de lancer cette procédure de consultation, sous forme de procédure adaptée. Les travaux pourraient débuter au début du mois d'avril et doivent l'être absolument avant le début du mois de juillet pour ne pas perdre la subvention du Conseil Général. La durée des travaux est d'environ 3 mois. Madame BERGERARD pense qu'un diagnostic pourrait être engagé afin de repérer les évacuations d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. De même, les réflexions sur l'extension du réseau d'assainissement peuvent reprendre car la nouvelle installation permettra le raccordement d'une centaine de foyers supplémentaires. Le coût prévisible des travaux est d'environ 360.000 €.

Madame BERGERARD répond aux questions qui lui sont posées par le Conseil.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le projet d'extension du lagunage présenté par le Cabinet MERLIN et mandate Madame le Maire pour lancer la procédure de consultation des entreprises.

2. Acceptation d'un chèque de remboursement

Monsieur BERNARD expose que la commune a reçu un chèque d'un montant de 3.948,24 € de la part de la Compagnie d'assurances SMACL suite au congé maladie ordinaire d'un agent titulaire.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'encaissement de ce chèque.

3. Vote du taux des 3 taxes

Monsieur BERNARD informe le Conseil que la commission des Finances propose le maintien du taux des 3 taxes pour l'année 2009 au même taux que celui de l'année dernière. Il signale que les bases vont augmenter de 2,5 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur la bâti et de 1,5 % pour la taxe foncière sur le non bâti et que le produit attendu pour l'année 2009 est de 179.337 €. Monsieur MICHEL précise que la C.C.B. a décidé également le maintien du taux des taxes. Le Conseil décide, à l'unanimité, le maintien du taux des 3 taxes pour l'année 2009. Ces taux sont donc les suivants :

Taxe d'habitation :	8,91 %,
Taxe foncière sur la bâti :	12,58 %,
Taxe foncière sur le non bâti :	33,49 %.

4. Attribution de subventions complémentaires

Monsieur BERNARD expose au Conseil que quelques demandes de subventions sont parvenues en Mairie depuis le dernier vote et qu'il convient de prendre position.

BLAYE NAUTIQUE a précisé que la manifestation CHANNEL 8 n'est pas organisée cette année et que la demande de subvention portant l'an dernier sur la somme de 350 € était, en conséquence, annulée.

Le Conseil décide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 350 € aux "Restos du Cœur" et d'une subvention de 50 € aux Jeunes Sapeurs Pompiers.

Concernant la demande de subvention de l'association "Monte le Son" pour un montant de 136 €, le vote s'établit comme suit :

Contre : 7 (GABORIT, RIVIERE, BERNEAUD, ODIN, GOUTTE, PONTACQ et HERAUD).

Pour : 7 (MAREDA, HILARION, MIGLIORINI, BERNARD, MICHEL, BRILLAUD et BOUSSARD).

Abstention : 1 (BODEI).

Madame le Maire confirme son vote "contre" dans le cadre du principe de la voix prépondérante. La demande de subvention de l'association "Monte le Son" est donc rejetée.

Le total des subventions déjà accordées s'élève à la somme de 3.275 €. Une somme de 975 € est mise en réserve.

5. La Poste : convention de fin de bail

Madame le Maire rappelle que LA POSTE a donné congé du local communal qu'elle louait à effet au 30 novembre 2009 mais a toujours proposé de convenir d'une résiliation anticipée. Elle propose d'accepter la proposition de LA POSTE pour une résiliation au 1^{er} avril 2009, le loyer trimestriel d'un montant de 931,77 € étant normalement réglé jusqu'à cette date et la période du 1^{er} avril 2009 au 30 novembre 2009 se traduisant par une indemnité forfaitaire 2.484,72 € pour ces 3 mois, également prise en charge par LA POSTE.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la convention de fin de bail avec LA POSTE sur les bases précisées ci-dessus.

6. Demandes de subventions

Monsieur BERNARD précise au Conseil que des demandes de subventions peuvent être demandées pour des opérations décidées pour l'année 2009.

Concernant les travaux de menuiserie envisagés au logement social d'un montant de 14.053,26 € TTC, des subventions peuvent être espérées de l'Etat (650 €), de la Région à hauteur de 20 % (2.664 €) et du Département, notamment au titre de l'opération "village ancien" à hauteur de 25 % .

Concernant les travaux prévus à l'Ecole, évalués à 33.500 € environ, y compris les travaux de remise en état des toilettes suite à de nombreuses fuites, des subventions peuvent être espérées de l'Etat au titre de la D.G.E. et du Département.

Concernant l'aménagement d'une aire de jeux d'enfants d'un montant maximum de 9.500 € TTC, une subvention peut être espérée du Département à hauteur de 50 %

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les demandes de subventions ainsi exposées et mandate Madame le Maire pour procéder aux démarches nécessaires en ce sens.

7. F.C.T.V.A. : demande de reversement par anticipation

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil que la T.V.A. acquittée par la commune sur les dépenses d'investissement lui est reversée 2 ans après, constituant alors des recettes d'investissement pour le budget concerné. Cette année, l'Etat, dans un souci de relance économique en cette période de crise, propose aux communes de ramener ce délai à 1 an dans l'hypothèse où les communes s'engageraient à dépenser en investissement au moins 1 € de plus que la moyenne des dépenses annuelles d'investissement des 4 dernières années, soit 271.175 € pour la commune de PLASSAC, tous budgets confondus. En cas d'accord, nécessitant alors la signature d'une convention, la commune de PLASSAC percevrait donc en 2009 le FCTVA pour 2007, déjà perçu, et celui pour 2008 (environ 17.000 €.). Si la commune respecte cette exigence d'investissement, le délai d'un an serait donc maintenu les années suivantes. Dans le cas contraire, le délai de reversement de deux ans serait de nouveau rétabli.

Le Conseil décide, à l'unanimité, la signature de la convention avec Monsieur le Préfet afin de concrétiser la demande de reversement du F.C.T.V.A. par anticipation et mandate Madame le Maire à cet effet.

8. Questions diverses

➤ **Décharge du Brouillon** : Madame le Maire rappelle que, suite aux opérations d'expertise de ce terrain, il apparaît que des travaux devraient être réalisés mais ce terrain n'appartient plus à la commune depuis 1975, ce qui pose un problème juridique important. Monsieur le Préfet a saisi la DRIRE de ce problème. Le problème sera évoqué à nouveau dès réception de la position de la DRIRE.

➤ **La Poste** : Monsieur BERNARD signale qu'un seul projet a été déposé pour l'ancien local de la poste, celui d'un salon de coiffure. Un chiffrage des travaux à prévoir est en cours. Un dossier de subvention dans le cadre du FISAC pourrait être déposé après le mois d'août 2009 (75 % de financement possible).

➤ **Finances** : Monsieur MICHEL informe le Conseil de changements importants d'attribution des subventions par le Conseil Général. Désormais, deux nouvelles conditions d'éligibilité sont exigées: citoyenneté et développement durable. Une charge devra être votée et sera le préambule à toute demande de subvention à partir de 2010, laquelle remplacera par exemple les contrats opérationnels existant actuellement au sein des intercommunalités. Monsieur MICHEL s'inquiète des incidences de ces nouvelles règles.

➤ **Ordures ménagères** : Monsieur MICHEL informe le Conseil de ce que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne devrait pas augmenter cette année, la baisse du taux (environ 7,55 %) compensant la hausse des bases d'imposition.

➤ **Travaux** : Monsieur ODIN remet à chaque élu une fiche des travaux dernièrement réalisés par les services techniques.

➤ **Port** : Monsieur RIVIERE signale que le moteur de l'écluse a été changé et que le branchement électrique doit être fait cette semaine.

➤ **Plan de Sauvegarde** : Monsieur GABORIT signale qu'il détient quelques documents qui peuvent permettre de débiter le travail de réflexion.

➤ **S.I.A.R.** : Monsieur MIGLIORINI regrette que le dossier sur les inondations au Port n'avance pas au sein du syndicat qu'il va relancer.

➤ **Divers** : Monsieur MIGLIORINI signale le mauvais état d'un poteau électrique au lieu-dit Brignon.

➤ **Animations** : Monsieur BOUSSARD fait un rapide compte-rendu de la dernière réunion de la commission au sujet notamment du projet d'équipement des jeux pour enfants et de l'achat de tables et chaises pour la salle polyvalente.

La séance est levée à 23 heures.

≈ ≈ ≈